
PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 17 DÉCEMBRE 1997

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 17 décembre 1997*

Aujourd'hui, à huit heures trente-six minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 149 Loi portant réforme du régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives
- n^o 400 Loi édictant diverses dispositions législatives relatives à la formation dans l'industrie de la construction

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.